

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2021
DELIBERATION N° DE-2021-038**

L'an deux mil vingt et un, le 12 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE (jusqu'à 22h15), Mme BISAUTA (jusqu'à 22h00), Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE (jusqu'à 23h25), M. DAUBISSE (à partir de 19h05), M. ALLEMAN (jusqu'à 20h30), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à 23h56), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de 22h20) ; M. AGUERRE à Mme CASTEL (à partir de 22h15) ; Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de 22h00) ; M. ARCOUET à M. UGALDE ; Mme LAPLACE à Mme LARRE (à partir de 23h25) ; M. DAUBISSE à M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à 19h05) ; Mme MOTHES à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. ALLEMAN à M. ALQUIE (à partir de 20h30) ; Mme ZITTEL à M. SEVILLA (à partir de 23h56).

Absent(s) :

Mme BRAU-BOIRIE (à partir de 22h20), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Entendu le rapport de M. DAUBISSE,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

– Société d'équipement des Pays de l'Adour - Rapport pour l'année 2019 du représentant de la Ville.

La Société d'équipement des pays de l'Adour (SEPA) est une société d'économie mixte locale qui a pour vocation d'étudier et d'entreprendre toute action participant au

développement économique sur son périmètre d'intervention historique des Pyrénées-Atlantiques, mais également plus récemment hors de ce département (Hautes-Pyrénées, Landes et Gironde). A ce titre, elle intervient principalement pour le compte de collectivités publiques.

L'assemblée générale ordinaire de la SEPA s'est réunie le 2 décembre 2020 pour adopter les comptes 2019 présenté par le conseil d'administration.

Le capital de la SEPA s'élève à 1 586 000 €. Il est détenu à 79,92 % par des actionnaires publics, dont 3,77 % par la Ville de Bayonne (490 actions pour 59 780 €).

Les comptes et activités de la SEPA

Pour l'exercice 2019, le résultat net comptable s'établit à + 46 K€, se décomposant ainsi :

Résultat d'exploitation : + 15 K€
Résultat financier : + 44 K€
Résultat exceptionnel : - 13 K€

Le chiffre d'affaire opérationnel s'établit à 3 573 K€ en 2019 et augmente de 8,3 %.

La répartition par métier des 89 contrats en cours de réalisation est la suivante sur l'exercice 2019 :

- construction : 57 % y compris activité lycées
- aménagement : 33 %
- renouvellement urbain : 8 %
- environnement : 2 % (activité stable)

L'activité construction hors lycée représente 32 % du chiffre d'affaire. Elle est composée des rémunérations issues des mandats d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui restent stables par rapport à 2018, et des marges dégagées sur les opérations menées en propre par la SEPA.

L'activité construction lycées avec la Région Nouvelle-Aquitaine constitue 25 % de l'activité, malgré une diminution de 8 % par rapport à 2018. La convention de mandat avec la Région a été renouvelée pour quatre ans.

L'activité aménagement représente quant à elle 33 % du chiffre d'affaire.

L'activité renouvellement urbain (8 % du chiffre d'affaire) concerne la mise à disposition du personnel de la SEPA à sa filiale SAS SIAB qui porte le contrat de renouvellement urbain du centre-ville de Pau.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 3 508 K€, sont composées : de la masse salariale pour 2 782 K€, en hausse de 4 %, des charges externes pour 686 K€, en hausse de 7,3 %, et des impôts et taxes pour 40 K€, en baisse de 48 %.

Le bilan 2019 présente en synthèse les grandes masses suivantes :

	2019 (en K€)	2018 (en K€)
ACTIF		
Actif immobilisé	2 171	1 794

Actif circulant	39 766	35 663
TOTAL DE L'ACTIF	41 937	37 457
PASSIF		
Capitaux propres	3 038	2 993
Dettes financières	11 654	11 752
Autres dettes et divers	27 245	22 712
TOTAL DU PASSIF	41 937	37 457

Concernant la structure du bilan, l'actif immobilisé net s'élève à 2 171 K€ en 2019, contre 1 794 K€ en 2018, soit une variation de + 377 K€. Il convient de noter le montant des immobilisations en cours pour 878 K€, correspondant à l'acquisition en vente en l'état de futur d'achèvement des locaux de la SEPA de Bayonne.

Concernant l'actif circulant, les principales variations concernent les concessions (13 551 K€ en 2019 contre 14 288 K€ en 2018), les opérations propres (6 659 K€ en 2019 contre 1 177 K€ en 2018) et les mandants (6 212 K€ en 2019 contre 5 491 K€ en 2018).

Le passif quant à lui est constitué : des capitaux propres pour 3 038 K€ qui correspondent au cumul des résultats depuis la création de la SEPA, en progression de 46 K€ (+1,5 %) ; des dettes financières, notamment les emprunts auprès des établissements bancaires (9 037 K€ dont 7 424 K€ sont garantis par les collectivités) ; des autres dettes, dont 9 564 K€ correspondent aux avances versées par les mandants.

La trésorerie de la SEPA au 31 décembre 2019 s'établissait à 545 K€.

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport relatif à la Société d'équipement des pays de l'Adour pour l'exercice 2019.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne
Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services